

Demande de choix d'école

Année scolaire 2026-2027

La demande doit être remise à l'école de fréquentation au plus tard le 1^{er} mai pour la priorité de traitement.

Section 1 – Identification de l'élève

Nom :		Prénom :		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)
Nom et prénom du parent qui remplit la demande :		Lien de parenté :		☐ Père ☐ Mère ☐ Parent ☐ Tuteur
Courriel :				# fiche :
Téléphone :			☐ Cellulaire ☐ Résidence ☐ Travail	☐ Père ☐ Mère ☐ Parent ☐ Tuteur

Section 2 – Choix de l'école

Année scolaire 2026-2027	Année scolaire 2025-2026
École demandée :	École de fréquentation :
École du bassin :	Niveau scolaire :
Niveau scolaire :	Nombre d'années de fréquentation à l'école demandée :
Raison de la demande :	

Section 3 – Informations à compléter pour la maternelle 4 ans seulement

Votre enfant a-t-il fréquenté un service de garde à la petite enfance dans les 24 mois précédant sa rentrée à l'école?	☐ Oui ☐ Non	Date de fin de fréquentation, s'il y a lieu
--	---	---

Section 4 – Signature du parent

J'atteste que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts.

Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire et comprend que **l'exercice de ce droit ne garantit pas une place à mon enfant et ne me permet pas d'exiger le transport scolaire.**

Signature du parent ☐ Père ☐ Mère ☐ Parent ☐ Tuteur		Date de remise de la demande
---	--	------------------------------

Réservé à l'école

École du bassin	École demandée
Date de réception et initiales : ☐ Copie remise à l'école demandée ☐ Saisie du choix de l'école dans GPI	☐ ACCEPTÉE ☐ Copie remise à l'école du bassin ☐ Copie remise à l'organisation scolaire
Si refusé en maternelle 4 ans, validation auprès des parents s'ils veulent : ☐ Inscription au programme Passe-Partout à l'école du bassin : ☐ Modifier Groupe repère dans GPI pour 00X ☐ Mettre dans GPI l'Autre mesure à 05 ☐ Annulation de l'inscription au CSSDHR ☐ Désactiver dossier dans GPI et répondre oui à la question	☐ REFUSÉE ☐ Copie remise à l'école du bassin (seulement)
Signature de la direction d'école :	
Date :	

Directives importantes¹

Inscription à l'école	L'inscription se fait à l'école du bassin géographique qui est déterminée en fonction de l'adresse de résidence principale de l'enfant. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à une école autre que celle de votre bassin géographique, vous devez faire une demande de choix d'école.
Dépôt de la demande	La demande doit être déposée au secrétariat de l'école du bassin géographique à compter du 10 février 2026. Les demandes reçues au plus tard le 1^{er} mai 2026 seront traitées prioritairement par l'école.
Réponse	L'acceptation des demandes de choix d'école est sous réserve de l'organisation scolaire et de la capacité d'accueil de l'école. Toutefois, notez que pour la maternelle 4 ans, le nombre de places est limité puisque le service n'est pas offert dans toutes nos écoles. L'ordre de priorisation des demandes s'effectue en fonction des critères déterminés par la Politique d'admission et d'inscription des élèves. Vous recevrez la réponse à votre demande durant cette période : • Maternelle 4 ans : la première semaine de juin. • Maternelle 5 ans et primaire : le ou vers le 15 août. • Secondaire : entre le 20 août et au plus tard le 15 septembre. Lors d'une acceptation, votre enfant est automatiquement inscrit à l'école demandée et le choix d'école demeure irréversible pour la durée de l'année scolaire concernée. Lors d'un refus, l'inscription de l'enfant demeure à son école du bassin géographique.
Transport	L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport, même s'il peut être assuré. L'attribution des places disponibles se fait graduellement jusqu'au 30 octobre de chaque année. Pour déposer une demande, vous devez remplir le formulaire disponible sur notre site Internet.
Informations supplémentaires	Une seule demande de choix d'école par enfant peut être formulée. Aucun choix d'école ne peut être demandé en cours d'année scolaire à l'exception d'une nouvelle admission ou d'un déménagement à l'intérieur du Centre de services scolaire. Dans ce cas, le choix d'école se limite à l'école de fréquentation avant le déménagement. La demande de choix d'école doit être déposée annuellement.

¹ En référence à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves* et la *Politique relative au transport scolaire* disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.